

**PERRINVEST**

SASU au capital de 295 000 euros,  
immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 888 744 067,  
dont le siège social est situé : 92 RUE FAIDHERBE 78800 HOUILLES

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 8 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le huit octobre,  
à quatorze heures,

Au siège social, 92 RUE FAIDHERBE 78800 HOUILLES

Monsieur Julien PERRIN, demeurant 31 BOULEVARD DU PRÉSIDENT ROOSEVELT 78110 LE VESINET

Propriétaire de la totalité des 2950 actions de 100 euros chacune émises par la société PERRINVEST,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Julien PERRIN.

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Julien PERRIN, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

**Première décision**

---

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

92 RUE FAIDHERBE  
78800 HOUILLES

Nouvelle adresse :

31 BOULEVARD DU PRÉSIDENT ROOSEVELT  
78110 LE VESINET.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 31 BOULEVARD DU PRÉSIDENT ROOSEVELT 78110 LE VESINET. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Deuxième décision**

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

**Monsieur Julien PERRIN**

